Approfondissement BAFA (BAFA3)

Financement

Formation professionnelle continue Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

UFCV POITIERS Accueil 05.49.38.44.50

poitou-charentes-limousin@ufcv.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi Jeune de moins de 26 ans Personne handicapée Salarié(e) Actif(ve) non salarié(e)

Sélection:

Dossier

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

BAFA2 réalisé et validé par la DDCS (minimum 14 jours effectués en 2 périodes maximum dont éventuellement 6 jours (maximum) en accueil périscolaire et un minimum de 4 jours doit être réalisé pour compléter une période)

Prérequis pédagogiques :

Au cours de la session, pour obtenir une session favorable. le stagiaire doit montrer son aptitude à encadrer des mineurs (suite à son stage théorique BAFA1 et son expérience pratique BAFA2. Cette aptitude est évaluée au regard de, son Implication et son Analyse déjà acquise, en cours d'acquisition et à acquérir selon les points suivants : • Participer à l'ensemble des temps de travail de la session en paroles et en actes : aux travaux de groupe, (faire part de son avis, accepter, prendre en compte les avis, appliquer les décisions du groupe), et aux différents temps de la vie collective. • Démontrer sa capacité à gérer son rythme de vie. • Etre capable d'analyser son action et celle des autres : formuler des points positifs, négatifs et des améliorations. • Proposer des éléments d'analyse de son stage pratique. son positionnement comme Citoyen • Respecter le cadre de déroulement de la session : les Lois les Règles de vie, l'environnement. • Avoir un comportement (propos, tenue, actes) adapté et respectueux. • Assurer la sécurité [physique, affective, morale, matérielle] de soi-même et des autres. ses Acquisitions • Connaître les principales caractéristiques des publics. • Identifier les temps de la vie quotidienne et proposer des modes d'intervention et d'organisation. • Etre capable de préparer, mener, finir et analyser une animation. • Etre capable d'assurer la sécurité des animations proposées. • Connaître des jeux, des activités, et des modalités d'adaptation aux publics. • Identifier le rôle de l'animateur dans sa relation à l'enfant et au groupe d'enfants : accompagner l'enfant, mettre en œuvre des règles, gérer les transgressions. • Etre capable de trouver et mettre en œuvre l'information en termes de

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Nos objectifs s'inscrivent dans le cadre défini par la réglementation : • assurer la sécurité physique et morale des mineurs et en particulier les sensibiliser dans le cadre et la mise en œuvre d'un projet pédagogique, aux risques liés, selon les circonstances aux conduites addictives ou aux comportements, notamment ceux liés à la sexualité. • participer à l'accueil, la communication et au développement des relations entre les différents acteurs • participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs ; • encadrer et animer la vie quotidienne et les activités ; • accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets ; • accompagner l'animateur vers le développement d'aptitudes lui permettant de transmettre et de faire partager les valeurs de la République, notamment la laïcité ; • de situer son engagement dans le contexte social, culturel et éd

Contenu et modalités d'organisation

Les objectifs de la session d'approfondissement/qualification intègrent les éléments suivants : - le stage pratique : - Concernant le cadre des Accueils Collectifs de Mineurs : - Concernant le positionnement au cours de la formation. - OBJECTIFS spécifiques de la formation : selon le thème de stage choisit (liste à consulter sur www.bafa.ufcv.fr)

Parcours de formation personnalisable ? Oui Type de parcours Non renseigné
Commentaires sur la parcours personnalisable La formation est calculée sur une base de 35 heures mais des dépassements sont à prévoir : les temps d'animation évalués (temps de formation) ne peuvent être quantifiés.

Validation(s) Visée(s)

Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur - Sans niveau spécifique

Et après ?

Suite de parcours

Néant : A l'issue de cette étape de formation sous réserve de la conformité de l'ensemble du cursus ; Obtention du diplôme BAFA via le jury DDCS qui se réunit au minimum 2 fois par an (juin et décembre)

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type CPF d'entrée	Modalités
00210622	du 01/01/2021 au 31/12/2022	Ruffec (16)	UFCV POITIERS	Non éligible	FPC
00210631	du 01/01/2021 au 31/12/2022	Poitiers (86)	UFCV POITIERS	Non éligible	FPC
00257054	du 01/01/2022 au 31/12/2022	La Rochelle (17)	UFCV POITIERS	Non éligible	FPC
00257541	du 03/01/2022 au 31/12/2022	La Rochelle (17)	UFCV POITIERS	Non éligible	FPC
00328630	du 01/01/2023 au 31/12/2023	Poitiers (86)	UFCV POITIERS	Non éligible	FPC
00328684	du 01/01/2023 au 31/12/2023	Lezay (79)	UFCV POITIERS	Non éligible	FPC
00328659	du 01/01/2023 au 31/12/2023	Saint-Palais- sur-Mer (17)	UFCV POITIERS	Non éligible	FPC
00328648	du 01/01/2023 au 31/12/2023	La Rochelle (17)	UFCV POITIERS	Non éligible	FPC
00328692	du 01/01/2023 au 31/12/2023	Limoges (87)	UFCV POITIERS	Non éligible	FPC
00328668	du 01/01/2023 au 31/12/2023	Saintes (17)	UFCV POITIERS	Non éligible	FPC
00328637	du 01/01/2023 au 31/12/2023	Ruffec (16)	UFCV POITIERS	Non éligible	FPC
00328695	du 01/01/2023 au 31/12/2023	Beaumont Saint-Cyr (86)	UFCV POITIERS	Non éligible	FPC
00423701	du 01/01/2025 au 31/12/2030	Poitiers (86)	UFCV POITIERS	Non éligible	FPC
00423695	du 01/01/2025 au 31/12/2030	Limoges (87)	UFCV POITIERS	Non éligible	FPC
00423694	du 01/01/2025 au 31/12/2030	Limoges (87)	UFCV POITIERS	Non éligible	FPC

00423689	du 01/01/2025 au 31/12/2030	La Rochelle (17)	UFCV POITIERS	Non éligible	FPC
00423702	du 01/01/2025 au 31/12/2030	Poitiers (86)	UFCV POITIERS	Non éligible	FPC
00423696	du 01/01/2025 au 31/12/2030	Limoges (87)	UFCV POITIERS	Non éligible	FPC
00423675	du 01/01/2025 au 31/12/2030	Beaumont Saint-Cyr (86)	UFCV POITIERS	Non éligible	FPC
00423691	du 01/01/2025 au 31/12/2030	Saintes (17)	UFCV POITIERS	Non éligible	FPC
00568074	du 01/01/2025 au 31/12/2030	Beaumont Saint-Cyr (86)	UFCV POITIERS	Non éligible	FPC
00423698	du 01/01/2025 au 31/12/2030	Poitiers (86)	UFCV POITIERS	Non éligible	FPC
00423678	du 01/01/2025 au 31/12/2030	Ruffec (16)	UFCV POITIERS	Non éligible	FPC
00423692	du 01/01/2025 au 31/12/2030	Lezay (79)	UFCV POITIERS	Non éligible	FPC
00423687	du 01/01/2025 au 31/12/2030	La Rochelle (17)	UFCV POITIERS	Non éligible	FPC
00568075	du 01/01/2025 au 31/12/2030	Lezay (79)	UFCV POITIERS	Non éligible	FPC
00568076	du 01/01/2023 au 31/12/2023	()	UFCV POITIERS	Non éligible	FPC
00568077	du 01/01/2025 au 31/12/2030	Saint- Georges- d'Oléron (17)	UFCV POITIERS	Non éligible	FPC